

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de CONFRANÇON

Numéro de dossier : N°20240618-01 (C)

Arrêté de voirie PERMANENT portant arrêté de circulation

LE MAIRE DE CONFRANÇON

Vu le code de la route, notamment ses articles R 44 et R 225,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code pénal, notamment son article R 610-5

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifié par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 17/06/2024, reçue le 17/06/2024 par laquelle la commune de CONFRANCON demeurant 01 Place de la Mairie – 01310 CONFRANCON, représentée par Monsieur Jean Paul BUELLET, sollicite, LA MISE EN SENS UNIQUE AXE SUDNORD (LOGIS NEUF/CONFRANCON), de la Voie communale 217 dite La Petite Route, en agglomération, commune de CONFRANÇON.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers des voies et de réglementer la circulation sur ce secteur.

Considérant le projet à venir de mettre en place un cheminement mode doux sur cet axe.

ARRETE

Article 1

La circulation sur la Voie communale n° 217 dite La Petite Route, en agglomération, sur le territoire de la commune de CONFRANÇON est mise en sens unique sur l'axe Logis-Neuf/Confrançon.

Article 2

Cette règlementation s'applique pour tous les véhicules.

Article 4

Une portion de 75 mètres à compter du carrefour avec la RD92b (carrefour de Malet) est autorisée en circulation remontante en direction du Logis Neuf pour la desserte des parcelles agricoles et des riverains situés sur ce secteur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié dans la commune de CONFRANÇON.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La commune de Confrançon pour attribution
- Agence routière et technique Val de Saône-Bresse pour information
- Gendarmerie de JAYAT pour information

Fait à CONFRANÇON, le 18/06/2024

Jean-Paul BUELLET, Maire

